

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 27 AVRIL 2016 A 19 H 30**

PRESIDENCE : M. Jacques DEGLISE, Doyen d'âge, puis Mme Line WIDMER-COMMENT,
Présidente

PRESENCES : Conseil général : 49
: Conseil communal : 8

EXCUSES : M. Eric ROMANENS, Conseiller communal, et M. Marc ROMANENS (PLR)

SECRETAIRE : Mme Martine BOZIER PERRITAZ avec la collaboration de M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation par Monsieur le Préfet de la Sarine
2. Ouverture de la séance et constitution du Bureau provisoire
3. Election du Bureau
 - 3.1. Election à la Présidence et à la Vice-Présidence
 - 3.2. Election des scrutateurs-trices et scrutateurs-trices suppléant-e-s
4. Allocution du-de la Président-e élu-e et du Syndic
 - Reprise des débats sous la direction du-de la Président-e et du Bureau élus
5. Election de la Commission financière
6. Election de la Commission des naturalisations
7. Election des délégués à l'assemblée et au comité de l'Agglomération de Fribourg
8. Election des représentants du Conseil général à la Commission d'aménagement
9. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015
10. Divers

~ ~ ~ ~ ~

1. Assermentation par Monsieur le Préfet de la Sarine

Assermentation

M. Carl-Alex RIDORE, Préfet du district de la Sarine, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Marly. Il salue Monsieur le Doyen, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Madame et Monsieur les Représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les Invités.

En préambule, M. le Préfet s'exprime en ces termes :

« Ce mercredi 27 avril restera, j'en suis certain, gravé dans vos mémoires. C'est en effet le jour de votre investiture. Dans quelques minutes, vous serez légitimés, lors de la prestation de serment qui vous donne réellement accès à vos pouvoirs de conseillers généraux et à la responsabilité qui les accompagne. Cette assermentation est, à mes yeux, un moment éminemment important par sa force symbolique.

Pour certains d'entre vous, c'est une première. Mais même pour les plus expérimentés, je pense que c'est un moment important.

Il m'échoit de présider cette cérémonie solennelle. C'est un plaisir et un honneur. Je saisis l'occasion pour vous féliciter de votre élection ou de votre réélection et pour vous souhaiter de très belles réussites au sein de ce conseil.

Vous êtes aux premières loges pour dessiner l'avenir de votre commune. Et ce ne sont pas les défis qui manquent ».

Monsieur le Préfet s'adresse en premier lieu aux membres du Conseil communal, qu'il a assermentés il y a une dizaine de jours, en leur disant toute l'importance qu'il accorde à leur engagement (il les invite à se lever) :

Monsieur le Syndic, Monsieur le Vice-syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je tiens une fois encore à vous féliciter pour votre élection, respectivement votre réélection. Je suis absolument persuadé que vous formez un Conseil communal très solide, qui saura conduire Marly de la meilleure des manières.

Je pense que nous pouvons applaudir le Conseil communal ».

Il se tourne ensuite vers les membres du Conseil général :

« Si vous êtes assermentés aujourd'hui, c'est pour marquer que votre engagement est aussi important que celui de vos conseillers communaux. Vous êtes embarqués sur le même bateau et vous avez, les uns et les autres, promis de vous engager pour votre population avec toute votre énergie.

Durant la période des élections, vous avez fait des promesses. Vous devez maintenant les tenir et mériter la confiance qui a été placée en vous.

Il est certain que l'Exécutif continuera à être particulièrement exposé aux humeurs des citoyens. Mais ces derniers sont aussi très attentifs à votre travail. Ils vous considèrent comme leurs représentants directs, ils comptent sur vous pour faire entendre leur voix. C'est une grande responsabilité.

La démocratie vit grâce à des personnes de votre trempe, prêtes à s'investir, à assumer des responsabilités et à donner du temps, de l'énergie et des compétences pour la collectivité.

La démocratie ne peut par ailleurs se réduire à l'addition ou à la confrontation d'intérêts particuliers, ou partisans. Son bon fonctionnement nécessite, au contraire, la construction constante, active et commune d'une

vision globale de la société, que ce soit à l'échelle locale, régionale, cantonale ou fédérale.

J'emprunte à Pascal Couchepin cette citation: «La démocratie est une utopie qui a réussi. Mais cette utopie exige beaucoup de vertus de la part de ceux qui y participent».

Parmi ces vertus nécessaires, j'aimerais partager celles-ci avec vous:

- bâtissez vos décisions sur votre propre jugement et restez autonomes et indépendants ;*
- faites preuve d'un grand esprit d'ouverture ;*
- n'ayez pas peur de travailler avec une vision d'avenir : être visionnaire ne veut pas dire manquer de réalisme. A tous les niveaux, les responsables politiques doivent gérer l'acquis mais surtout préparer l'avenir ;*
- n'écoutez pas trop ceux qui disent que tout va trop vite parce qu'en fait souvent nous ne faisons que de rattraper des retards.*

Pour que votre travail porte ses fruits, vous aurez aussi besoin de vous constituer en un collectif cohérent, le CONSEIL GÉNÉRAL, et de trouver la bonne manière de travailler avec l'exécutif. C'est un enjeu crucial.

J'espère donc que vous parviendrez rapidement à la bonne carburation, car dans ce monde qui s'est complexifié, les décisions ne sont pas toujours faciles à prendre et les bons projets ne sont pas toujours des évidences. La créativité et les qualités d'écoute et de débat vous seront très utiles.

Vous devrez aussi considérer l'influence de vos choix sur notre district et sur notre canton. Les défis que vous allez relever ont en effet une influence qui va bien au-delà de vos frontières.

Des frontières que j'ai la conviction de voir évoluer durant cette législature.

Je suis absolument convaincu que nous devons réaliser la fusion du grand Fribourg et je suis persuadé qu'elle doit se faire avec vous.

Après une stagnation durant la législature 2006-2011, la Sarine a largement accéléré le rythme de fusions entre 2011 et 2016. Depuis la création, en 2004, de la commune de La Sonnaz, le district comptait en effet 36 communes. Au 1^{er} janvier 2017, il n'en comptera plus que 30, grâce aux fusions acceptées le 30 novembre 2014 par les citoyens de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz, puis le 8 mars 2015 par ceux d'Autafond et Belfaux, et enfin la fusion de Corminboeuf et de Chésopelloz le 20 septembre 2015.

Durant la dernière législature, ce ne sont donc pas moins de 9 exécutifs communaux, soit près d'un quart des conseils communaux du district, qui ont conduit et mené à terme avec succès un projet de fusion. Je suis convaincu que, dans cet élan, nous saurons également mener à bien le projet de fusion du Grand Fribourg durant la législature qui s'ouvre.

Ces chiffres démontrent que l'engagement pour les fusions vaut la peine.

J'aimerais que nous puissions offrir aux citoyens de notre district une fusion qui ne serait rien moins qu'historique. La loi sur la fusion du Grand Fribourg sera débattue le mois prochain. Elle prévoit la mise en place d'une assemblée constitutive, sur le modèle de celle qui avait été créée pour l'agglomération. Elle réunira non seulement des personnes engagées en politique, mais également des gens issus de la société civile. Et je place beaucoup d'espoir dans la réunion des forces vives du Grand Fribourg – sur vos forces – pour atteindre l'ambitieux objectif de cette fusion.

Pour aboutir, la fusion doit être perçue comme un véritable projet de société. Comme représentants de la population de Marly au sein du Conseil général, mais aussi comme citoyens engagés et en contacts étroits avec toutes les habitantes et tous les habitants, vous avez un rôle majeur à jouer dans ce dossier.

Dans ce contexte, je suis également très heureux des rapprochements qui se sont intensifiés entre les conseils généraux. Après des années de contacts plutôt distendus, les conseils se sont rapprochés durant la dernière législature. J'en veux pour preuve la rencontre de juin 2012 entre les bureaux des conseils généraux de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Marly et Belfaux pour une discussion sur le projet de plan de fusion de la Sarine. Puis, en novembre 2015, les présidents des conseils généraux de Fribourg, Villars-sur-Glâne et Marly ont organisé une rencontre conviviale et humoristique pour tous les membres de leurs conseils. Ces ponts sont absolument cruciaux pour faire avancer le dossier de la fusion.

En tant que représentants de la population, vous avez un devoir d'exemplarité. Je vous invite donc toutes et tous à saisir l'opportunité offerte par cette nouvelle loi sur la fusion du Grand Fribourg et les débats publics qui entoureront les travaux de la future assemblée constitutive pour intensifier encore les contacts et discussions entre Conseils généraux. Que ce soit au niveau des Présidences, des bureaux ou des différentes commissions thématiques: rencontrez vos homologues des autres communes, organisez des débats avec eux, échangez, apprenez à vous connaître.

Cette fusion est non seulement importante pour le Grand Fribourg et pour notre district. Elle est essentielle pour le rôle que joue notre canton au cœur de la Suisse.

Depuis des millénaires, nous vivons au cœur des échanges, au point de contact entre deux des cultures européennes les plus riches qui soient, c'est un privilège.

Fribourg et La Sarine, font le lien entre les deux régions linguistiques de notre pays. Partant du Col du Sanetsch, sur la commune de Savièse en Valais, la rivière qui donne son nom à notre district s'écoule ensuite dans le canton de Vaud et de Berne, ainsi que dans celui de Fribourg. Quand elle arrive dans notre district, la Sarine a déjà fait un long voyage, mais elle garde toute son énergie pour poursuivre son chemin vers son but.

A l'instar de la Sarine, symbole d'unité et lien vivant et dynamique entre les principales régions linguistiques de notre pays, Marly regorge d'énergie et d'atouts pour se renforcer, pour être un membre fort dans cette fusion et pour contribuer à faire de cette région un lien unique de ponts au cœur de la Suisse.

Votre commune est d'ailleurs un pont important, entre la capitale du canton et le plateau du Mouret. Mais ce qui me frappe le plus chez vous, c'est que vous avez su conserver cet esprit villageois qui ne peut être qu'un grand apport pour le futur Grand Fribourg. Vous avez créé un modèle de vivre ensemble salué par tous dans ce canton. Marly Sympa est un exemple probant de l'esprit visionnaire de la commune. Un nombre important de vos citoyens a été formé pour devenir agent Marly Sympa et le projet a tellement plu que plusieurs communes du canton vous ont emboîté le pas. En axant votre action sur la jeunesse, en associant les sociétés locales et en favorisant l'intégration, vous avez significativement contribué à la qualité de vie de vos citoyens.

Comme l'ont bien montré les chiffres publiés lors du débat que vous avez mené l'année dernière sur l'augmentation de vos impôts, Marly a toutes les raisons de se rapprocher de ses voisines. Durant ce débat, sur lequel il ne m'appartient pas de prendre position, votre commune a souvent été comparée à la mienne, celle de Villars-sur-Glâne. Il est apparu que la part des impôts payés par des entreprises était très basse chez vous par rapport à celle de Villars-sur-Glâne. Même si vous vous êtes engagés dans des développements importants, par exemple avec le Marly Innovation Center, il est évident pour moi que la fusion vous favorisera de ce point de vue.

Mais c'est surtout mon cœur qui vous dit : un Grand Fribourg sans Marly manquerait de saveur.

Quelle que soit notre opinion sur le sujet, une chose est sûre : nous ne pouvons, quoi qu'il en soit, dans aucune des communes de ce district, faire cavalier seul. La plupart des dossiers stratégiques impliquent de nombreuses communes: fiscalité, mobilité, aménagement du territoire, politique foncière active, assistance aux personnes âgées, éducation, politique culturelle... Dans tous ces domaines, l'approche intercommunale est essentielle à l'évolution de notre région.

Nous savons tous que l'évolution démographique constitue un enjeu de taille pour notre district et nous devons donner des réponses coordonnées à ces défis – ce thème était aussi au cœur de vos débats l'année dernière. C'est dans ce contexte que la ville de Fribourg et l'Association des CO, conjointement avec le tout nouveau Réseau Santé Sarine ont commandé une étude démographique dont les résultats seront présentés en juin prochain. Cette étude nous donnera des indicateurs précieux pour que nous puissions mener des politiques adaptées pour notre jeunesse, comme pour nos aînés.

Dans le même ordre d'idée, le projet d'Agglomération de troisième génération, actuellement en consultation, permettra de répondre à cette croissance démographique et économique tout en garantissant la qualité de vie et la mobilité des habitants de l'Agglomération.

En conclusion, je vous souhaite donc et vous incite, à COLLABORER de la meilleure des manières avec tous vos partenaires durant cette législature.

Cette collaboration débute aujourd'hui même, à l'occasion de la séance de constitution qui se déroulera dans la seconde partie de cette soirée sous la conduite de votre doyen d'âge.

Je remercie celles et ceux qui ont déjà travaillé dans ce Conseil général pour leur dévouement à la collectivité. Et que ceux qui sont là pour la première fois sachent que, s'ils détiennent une parcelle de l'autorité, il ne s'agit pas que d'un honneur mais aussi et surtout d'une charge et d'une responsabilité».

Monsieur le Préfet procède ensuite à la prestation de serment des Conseillères et Conseillers généraux, qu'il prie, ainsi que l'assistance, de se lever. En préambule, Mme Elodie Surchat, collaboratrice à la Préfecture, donne lecture de la formule du serment et de la promesse solennelle :

La formule du serment est la suivante : « Je jure d'observer fidèlement la constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, aussi vrai que je veux que Dieu m'assiste ».

La formule de la promesse est la suivante : « Je promets sur mon honneur et ma conscience d'observer fidèlement la constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ».

A l'appel de son nom par M. le Préfet, chaque membre lève la main droite et dit : « je le jure » ou « je le promets ».

Pour clore la cérémonie d'assermentation, M. Carl-Alex RIDORE, Préfet, s'adresse en ces termes aux Conseillères et Conseillers généraux :

« Vous vous êtes mis au service de la population et j'espère que vous allez pouvoir contribuer à combler les attentes des citoyens.

En prêtant serment, vous vous êtes engagés à respecter les lois et les droits des citoyens. Il s'agit là d'un acte important et d'un engagement qui vous lie pendant toute la législature. Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans la tâche passionnante que vous allez assumer à leur service. La Préfecture restera toujours à votre disposition pour vous aider dans cette tâche. Je vous invite à intensifier les contacts et discussions entre Conseils généraux, de même qu'entre la population et votre Conseil communal.

En un mot : soyez des ponts entre les communautés de notre région, ces points de passages qui ornent si bien les gués de notre belle la Sarine.

J'invite les membres du Conseil communal, du Conseil général et de l'assistance à marquer leur gratitude et leurs félicitations par une salve d'applaudissements ».

En se réjouissant d'assister à la reconstitution du Conseil général, sous la présidence du Doyen d'âge, M. le Préfet passe la parole à M. Jacques DEGLISE.

2. Ouverture de la séance et constitution du Bureau provisoire

M. Jacques DEGLISE, Doyen d'âge, souhaite la bienvenue à cette séance **Ouverture de séance** du Conseil général de Marly. Il salue Monsieur le Préfet, Monsieur le Syndic, Monsieur le Vice-Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Madame Bozier et Monsieur Monteleone, le public, ainsi que les représentants de la presse. Il rappelle que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger. Il précise en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

Le Doyen d'âge passe au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. Décision

Pour la séance de ce soir, M. Jacques DEGLISE excuse l'absence de M. Eric ROMANENS, Conseiller communal, et de M. Marc ROMANENS, Conseiller général PLR.

En introduction, M. DEGLISE aimerait dire toute l'importance qu'a pour lui la commune de Marly. Il le fait en ces termes :

«C'est ici que j'ai passé la plus grande partie de ma vie. Je vous citerais deux faits marquants qui ont jalonné ma vie à Marly. En 1956, j'avais 9 ans, je venais à Marly dans le bâtiment communal, route du Chevalier 7, bâtiment qui a été transformé en classe enfantine, pour trouver mon grand-père, M. Joseph Déglise, qui était alors un des premiers secrétaires de la commune de Marly. En 1970, je fus nommé par la commune de Marly comme maître d'éducation physique pour des classes primaires. Et c'est dans cette salle, où ont lieu les séances du Conseil général, inaugurée en 1970, que je donnais mes cours de sport. Elle a très peu changé, à part le

sol qui est nouveau. Je me trouvais devant des élèves qui attendaient de leur prof de sport qu'il leur apporte des jeux nouveaux dans le domaine sportif, mais aussi de la joie et le bonheur d'être là. Les années ont passé, les anciens élèves sont devenus des adultes, dont certains se trouvent dans cette salle ce soir, et vous me voyez de nouveau devant vous, vous qui représentez les nouveaux élus de la commune pour cinq ans. Je m'adresse à vous tous, pour vous dire le plaisir que j'ai de travailler avec vous ces cinq prochaines années. C'est avec courage et persévérance que nous devons discuter des sujets qui représentent les forces et les faiblesses de notre commune. A vous tous, membres du Conseil communal, membres du Conseil général, je vous souhaite une période de cinq ans riche en apprentissage, en collaboration et en satisfaction ».

En accord avec les partis et groupements politiques, M. Jacques DEGLISE constitue le Bureau provisoire. Il appelle les personnes suivantes à remplir leur tâche de scrutateur :

**Constitution du
Bureau provisoire**

- Mme Claudia CLEMENT, PLR
- Mme Catherine GASSER, PS
- M. Christophe CLEMENT, UDC
- M. Gilbert ROUX, MV

Avant de passer à l'élection à la Présidence, M. Jacques DEGLISE apporte les précisions suivantes :

Information

Le mode d'élection est déterminé par les dispositions de l'article 8 du Règlement du Conseil général (RCG):

1. Les élections ont lieu au scrutin de liste.
2. Les élections se font à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés.
Au deuxième tour, la majorité relative suffit.

Ces dispositions sont complétées par les nouvelles dispositions de la Loi sur les communes (LCo), article 19, et du Règlement d'application de cette même loi (ReLCo), articles 9 à 9g.

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste, conformément à l'alinéa 1, ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

Donc si le nombre de personnes candidates est égal ou inférieur au nombre de sièges à repourvoir, le Président vérifie si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si ce n'est pas le cas, le Président proclame élues les personnes candidates. Il faut préciser aussi que seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles (article 9c, alinéa ReLCo).

3. Election du Bureau**3.1. Election à la Présidence et à la Vice-Présidence****➤ Election à la Présidence*****Proposition de
C. BAYS***

Au nom du Groupe PDC, M. Claude BAYS présente la candidature de Mme Line WIDMER-COMMENT, pour autant qu'il n'y ait pas d'autre candidature, auquel cas le groupe PDC retirerait cette candidature-là. Mme WIDMER-COMMENT est enseignante à Marly, elle est également formatrice praticienne à la HEP. Elle est vice-présidente du groupe PDC de la section Sarine-Campagne, vice-présidente de la piscine olympique du Grand-Fribourg, et responsable de l'Ecole de natation du Fribourg-Natation. Lorsque Mme WIDMER-COMMENT n'est pas dans un bassin, elle chante, lit et apprécie également la nature. M. Claude BAYS remercie le Conseil général de son soutien. Il précise encore qu'il ne faut pas interpréter cette candidature comme un renoncement de la part du groupe PDC à assumer une éventuelle autre présidence au cours de cette législature.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat et que le scrutin de liste n'est pas demandé, le Président proclame élue Mme Line WIDMER-COMMENT, PDC, en tant que Présidente du Conseil général.

Résultats**➤ Election à la Vice-Présidence*****Proposition de
D. MAGES***

Au nom du Groupe UDC, M. Dimitri MAGES présente la candidature de M. Jean-Luc HUMBERT, âgé de 46 ans, qui est marié et père de deux enfants déjà adolescents. M. HUMBERT est responsable d'exploitation dans une entreprise de la région, il est également pompier de milice, président de l'Amicale des sapeurs-pompiers. M. HUMBERT est passionné de sport en général, particulièrement de VTT et de ski de randonnée.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat et que le scrutin de liste n'est pas demandé, le Président proclame élu M. Jean-Luc HUMBERT, UDC, en tant que Vice-Président du Conseil général.

Résultats**3.2. Election des scrutateurs et scrutateurs-suppléants****➤ Election des scrutateurs*****Propositions***

Les partis et groupements politiques proposent les candidatures suivantes :

- Pour le groupe PS : M. Arnaud JAQUIER, enfant de Marly, qui est enseignant à l'école secondaire.
- Pour le groupe LV : M. Boris GIACOBBO.
- Pour le groupe MV/PVL : M. Gilbert ROUX qui a déjà fonctionné comme scrutateurs lors de la précédente législature.

- Pour le groupe PDC : M. Jacques DEGLISE, qui est marié et a cinq enfants. Il est à Marly depuis 1971 et a été président de l'Association des maîtres de sport.
- Pour le groupe UDC : M. Christophe CLEMENT, 44 ans, marié et père de famille. Il a déjà exercé cette fonction lors de la précédente législature.
- Pour le groupe PLR : M. Marc ROMANENS, marié et jeune papa. Il est contremaître-menuisier, avec brevet fédéral, sous-officier aux pompiers de Marly et a été membre de la Commission des naturalisations et de la sécurité durant la dernière législature.

Constant qu'il n'y a pas d'autre candidat et que le scrutin de liste n'est Résultats pas demandé, le Président proclame élus les candidats suivants en qualité de scrutateurs :

M. Jacques DEGLISE, PDC

M. Arnaud JAQUIER, PS

M. Marc ROMANENS, PLR

M. Gilbert ROUX, MV

M. Christophe CLEMENT, UDC

M. Boris GIACOBBO, V

➤ **Election des scrutateurs-suppléants**

Propositions

Les partis et groupements politiques proposent les candidatures suivantes :

- Pour le groupe PLR : M. Simon NIKLES, étudiant en droit à Fribourg et enfant de Marly.
- Pour le groupe UDC : Mme Sandra HERREN, mariée, 44 ans, trois enfants adultes. Elle apprécie la marche et la lecture.
- Pour le groupe PDC : Mme Aude SALLIN, 29 ans, en couple. Elle dispose d'un bachelors en économie d'entreprise de la HEG de Fribourg, est présidente du PDC de Marly et environs. Mme Sallin est passionnée de politique, d'actualités, de lecture.
- Pour le groupe MV/PVL : M. Eric BUGNON, économiste, marié, quatre enfants et âgé de 46 ans.
- Pour le groupe Les Verts : Mme Monica PORLEZZA, traductrice, enfant adoptive de Marly. Elle a 45 ans et quatre enfants.
- Pour le groupe PS : M. Daniel MOLLARD, 59 ans, marié et père de deux enfants adultes. Il est actuellement chef de train aux CFF.

Constant qu'il n'y a pas d'autre candidat et que le scrutin de liste n'est Résultats pas demandé, le Président proclame élus les candidats suivants en qualité de scrutateurs-suppléants :

Mme Aude SALLIN, PDC

M. Daniel MOLLARD, PS

M. Simon NIKLES, PLR

M. Eric BUGNON, MV/PVL

Mme Sandra HERREN, UDC

Mme Monica PORLEZZA, LV

4. Allocution de la Présidente élue et du Syndic

**Introduction du
Président**

M. Jacques DEGLISE passe la parole à Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente élue, dans un premier temps, puis au Syndic, dans un deuxième temps.

« Monsieur le Préfet, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Madame Bozier et Monsieur Monteleone, Mesdames et Messieurs les Représentants de la presse, cher Public,

Je vous remercie de ma nomination à ce poste. Je me suis mise à disposition et je suis très fière d'être là. J'avais beaucoup apprécié ce rôle, il y a deux ans. Je vous assure que nous n'avons pas du tout la même vue en étant de ce côté du perchoir. Je vous souhaite la bienvenue pour cette législature, à vous Conseillers communaux et Conseillers généraux.

Je ne vais pas vous reparler de mes petits cailloux et de mes gros cailloux, mais je souhaite tout de même vous transmettre un petit texte qui a de grandes similitudes avec la politique. L'histoire raconte qu'il existe un bambou chinois à la croissance particulière. Si l'on sème une graine de ce bambou dans un terrain propice, il faut s'armer de patience. En effet, la première année, il ne se passe rien. Aucune tige ne daigne sortir du sol, pas la moindre pousse. La deuxième année, non plus. La troisième année, pas davantage. La quatrième alors, me direz-vous ? Que nenni ! Ce n'est que la cinquième année que le bambou pointe enfin le bout de sa tige hors de terre. Il se met finalement à pousser de façon fulgurante, pour atteindre 25 mètres. La raison en est simple : il aura donc fallu quatre ans pour que la plante prépare ses racines à son émergence en pleine lumière. Pendant cinq ans, la croissance est souterraine, invisible à l'œil nu, mais la racine construit toute une solide et fibreuse structure.

Cette fable symbolise pour moi la gestion et les projets de notre commune. N'entendez pas par là que tout doit sortir de terre dans cinq ans, mais qu'un travail en profondeur permet des projets mûris et une vision sur le long terme.

L'Agglo, la Fusion : durant cette législature, ça va bouger. Vous l'avez entendu par notre Préfet, nous aurons des discussions sur ce thème afin d'avoir le point de vue de la commune et de nous, Conseillers généraux.

Je reviens sur un thème qui m'est cher : la route d'accès Marly-Matran. Avec les beaux projets qui se développent dans la zone du MIC et sur le plateau du Mouret, ce sera une nécessité pour le futur, j'en suis convaincue.

Les finances de la commune : un travail de titan a déjà été fait et les résultats sont là, merci. Mais il faut continuer à être vigilant et se poser les bonnes questions.

Mais il y a aussi de grands thèmes qui rendront nos séances bien remplies : les bâtiments communaux, les différents quartiers, entre autre le Parc des

**Allocution de la
Présidente élue**

Falaises et le MIC, l'aménagement de la commune, les infrastructures sportives, la piscine ou plutôt les piscines.

Je prendrai aussi le temps durant cette année de rendre visite dans les différentes commissions, chose que je n'avais pas eu le temps de faire.

Pour terminer, je pourrai faire un bilan positif dans une année, si les échanges auront eu lieu dans le respect et que j'aurai pu recentrer les discussions à l'essentiel. Je me réjouis de ce défi.

A Marly, il fait bon vivre et j'espère que nous allons encore y contribuer. Je vous remercie encore de la confiance que vous m'accordez pour cette année et pour votre écoute ».

« Permettez-moi tout d'abord de vous saluer au nom du Conseil communal dans sa nouvelle composition et de féliciter toutes les nouvelles et tous les nouveaux élus ainsi que toutes celles et ceux qui ont fait l'objet d'une réélection. Je souhaite à toutes et à tous beaucoup de satisfaction dans leur mandat politique et je les remercie de consacrer une partie de leur temps libre à la cause publique. Le Conseil communal se réjouit donc de travailler avec vous en espérant une saine et fructueuse collaboration dans le respect de chacune et de chacun.

**Allocution du
Syndic**

J'adresse mes félicitations à la nouvelle présidente du Conseil général Madame Line Widmer-Comment ainsi qu'au nouveau vice-président Monsieur Jean-Luc Humbert, et je leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leur mandat.

Le Conseil communal est maintenant en place. En ce début de législature, je ne peux m'empêcher de remercier nos anciens collègues, MM. Olivier Le Cam et André Meylan, pour leur temps passé à l'Exécutif de notre commune. Ils ont mis leur savoir, leurs compétences au service de la collectivité et je leur dis nos sentiments de gratitude pour leur engagement.

Aux nouveaux collègues qui les ont remplacés, MM. Christophe Maillard et Bernard Clerc, je leur souhaite une très cordiale bienvenue et je suis convaincu qu'ils œuvreront dans un esprit collégial pour le bien commun.

De gros dossiers vont nous occuper durant ces cinq années à venir, comme par exemple :

- *l'élaboration du nouveau PAL*
- *la poursuite des études relatives aux constructions scolaires*
- *la mise en place du PIEP (plan des infrastructures des eaux potables)*
- *l'assainissement des divers bâtiments communaux*
- *les aménagements de la route cantonale*
- *les entretiens des routes communales*
- *la réalisation du bâtiment pour seniors sur le pré Zurthanen*
- *sans oublier l'accompagnement dans les projets du MIC et du Parc des Falaises*

Tout ce programme devra trouver un compromis entre les investissements nécessaires et l'équilibre des finances communales, ce qui est bien entendu toujours d'actualité et passera par une gestion rigoureuse des deniers communaux.

Mesdames et Messieurs, ce ne sont là que quelques exemples et le Conseil communal aura bien entendu d'autres soucis qui vont inévitablement arriver sur sa table et qui meubleront ses séances hebdomadaires.

Au terme de mes propos, je félicite et remercie encore une fois M. Jacques Déglise, Doyen d'âge, Mme Line Widmer-Comment, nouvelle Présidente du Conseil général, et M. Jean-Luc Humbert, nouveau Vice-Président du Conseil général. Merci aussi à M. le Préfet pour nous avoir fait l'honneur de sa présence. J'ai maintenant le plaisir de leur remettre une petite attention ».

Il est 20h20 lorsque M. Jacques DEGLISE décide d'une pause de ***Pause***
10 minutes.

➤ **Reprise des débats sous la direction de la Présidente et du Bureau élus** ***Intervention de la Présidente***

Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente nouvellement élue, reprend la conduite des débats et poursuit par le point 5 de l'ordre du jour.

5. Election de la Commission financière

Propositions

En préambule, Mme Line WIDMER-COMMENT précise que la Commission financière est composée de neuf membres au maximum, et d'au moins un représentant de chaque parti politique. Aucun parti ou groupement ne peut prétendre à une représentation majoritaire (art. 7 du Règlement du Conseil général). La Commission se constituera elle-même lors de sa première réunion. Ceci précisé, la Présidente demande aux représentants des partis et groupements politiques de présenter brièvement les candidats à la Commission financière, soit :

– **Pour le groupe PLR** : M. Thibaut BONGARD et M. Cyril BENOIT.

M. Bongard a 26 ans, est actuellement au Service civil à l'Hôpital intercantonal de la Broye après des études à l'Université de Fribourg.

M. Benoit a 56 ans, deux enfants, conservateur de biens culturels au bénéfice d'un master. Ses points forts sont la maîtrise des sciences et techniques et il a un grand intérêt pour les chiffres et les comptes.

– **Pour le groupe PDC** : Mme Séverine LAGO et Mme Daniela SCHELLENBERG.

Mme Lago a 45 ans, est mariée et mère de deux enfants. Elle est docteure en économie, spécialiste en marketing. Elle est cheffe-marketing chez Cremo SA, après avoir passé par la Promotion économique de l'Agglo. Mme Lago est engagée au tournoi organisé par les jeunes judokas du Littlekano et œuvre en qualité de caissière du Mémorial Jean-Tinguely. Elle apprécie l'équitation et la course à pied.

Mme Daniela Schellenberg a 44 ans, est mariée et mère de deux enfants. Elle est titulaire du brevet d'avocat, conseillère juridique auprès de la DIAF depuis 2011, après avoir obtenu son brevet d'avocat. Mme Schellenberg a également travaillé au Département fédéral de l'intérieur et au Service des communes. Elle apprécie la natation, la lecture, le cinéma et est membre du Conseil de fondation fribourgeoise pour la recherche et la formation sur le cancer.

– **Pour le groupe UDC** : M. Christophe CLEMENT et M. Benjamin PAPAUX

M. Clément a une formation d'employé de commerce et travaille actuellement dans la finance auprès d'une grande société. Il s'occupe également de la comptabilité dans différentes sociétés.

M. Papaux, âgé de 25 ans, est un enfant de Marly. Après une formation d'employé de commerce avec maturité, il a obtenu son bachelors d'économiste d'entreprise. Actuellement, M. Papaux est étudiant en droit à l'Université de Fribourg. Il apprécie la lecture, le sport en général, les

voyages. Il siège au Conseil général depuis 2011, y a été président en 2012 et membre de la Commission des naturalisations et de celle de bâtisse de la nouvelle école.

- Pour le groupe MV/PVL : M. Frédéric TSCHANNEN, entrepreneur en informatique, 47 ans, marié, trois enfants.
- Pour le groupe LV : M. César MURANGIRA, 43 ans, marié, deux enfants. Il est praticien formateur à la Haute Ecole de Travail social de Fribourg.
- Pour le groupe PS : M. Rashed KHAN et M. Sylvain GRANDJEAN.

M. Khan est né en 1980 au Bangladesh. Il y a fait sa scolarité et obtenu son bachelor en sciences de l'éducation. Actuellement, M. Khan est PDG d'une société active dans l'énergie solaire et dirige également la société Swiss-b. Il aime jouer au badminton, faire du vélo ou encore s'occuper de son jardin et s'intéresse depuis toujours à la vie politique et aux organisations caritatives. Lors de la précédente législature, il a été membre de la Commission des sports de Marly.

M. Grandjean est âgé de 53 ans, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en mécanique. Il a tissé des liens étroits avec l'Animation de jeunesse de Marly et fait partie des premiers agents Marly Sympa. En 2005, il entre au Conseil général de Marly et en 2008 il prend la présidence du groupe socialiste. Il apprécie la randonnée en montagne, les voyages, la voile. M. Grandjean entame actuellement sa 4^{ème} législature au Conseil général de Marly. Déjà membre de la Commission financière lors de la précédente législature, il souhaite y poursuivre son engagement.

La Présidente constate qu'il y a plus de candidats que de sièges à pourvoir ; un scrutin de liste est donc nécessaire. Les bulletins de vote sont distribués. *Intervention de la Présidente*

Résultats de l'élection des membres à la Commission financière : *Résultats*

- **Bulletins distribués** : **49**
- **Bulletins rentrés** : **49**
- **Bulletins blancs** : **0**
- **Bulletins nuls** : **0**
- **Bulletins valables** : **49**
- **Majorité absolue** : **25**

Sont élus :

Mme Séverine LAGO, PDC (48 voix)
Mme Daniela SCHELLENBERG, PDC (47 voix)
M. Thibaut BONGARD, PLR (46 voix)
M. Frédéric TSCHANNEN, MV (44 voix)
M. Christophe CLEMENT, UDC (43 voix)
M. Sylvain GRANDJEAN, PS (42 voix)
M. Cyril BENOIT, PLR (42 voix)
M. César MURANGIRA, V (40 voix)
M. Rashed KHAN, PS (34 voix)

A obtenu des voix :

M. Benjamin PAPAUX, UDC (28 voix)

6. Election de la Commission des naturalisations***Propositions***

Mme Line WIDMER-COMMENT précise que l'institution d'une Commission des naturalisations est prévue par l'article 5, alinéa 2 du Règlement sur les naturalisations. Cette commission est composée de 5 à 11 membres et est élue par le Conseil général. La Commission se constituera elle-même lors de sa première séance. La Présidente demande aux représentants des partis et groupements politiques de présenter brièvement les candidats à la Commission des naturalisations, soit :

- Pour le groupe PS : M. Raymond ARBACH et M. Daniel MOLLARD.

M. Arbach est né en 1961 à Damas où il a effectué toute sa scolarité jusqu'au baccalauréat. En 1980, il est arrivé à Fribourg pour continuer ses études en théologie. C'est à ce moment que son parcours a pris un tout autre virage puisqu'il a décidé de faire un apprentissage en coiffure. En 1996, il a pris la nationalité suisse et le droit de cité communal de Granges-Paccot. En 2000, il s'installe à Marly où il y a ouvert son salon de coiffure. Il est marié et père de deux enfants adultes. M. Arbach est un passionné de voyages et porte un grand intérêt à l'actualité internationale.

M. MOLLARD est né en 1957, marié, père de deux enfants adultes. Il est employé aux CFF depuis 1973. Sur le plan politique, M. Mollard a siégé au Conseil général de Villars-sur-Glâne de 1992 à 1997, puis à celui de Marly depuis 2001 sans interruption. Il est membre de la Commission des naturalisations depuis 2011 et membre de la Commission de l'Edilité depuis 2013. Amoureux de la montagne et de la forêt, il pratique le ski et la marche et est aussi un adepte du bricolage.

- Pour le groupe LV : Mme Monica PORLEZZA.

- Pour le groupe MV/PVL : M. Gilbert ROUX et Mme Deborah ARNAUD, 37 ans, employée de commerce mariée et deux enfants.

- Pour le groupe PDC : Mme Valérie MIGNOT.

Elle a siégé et présidé cette commission durant la dernière législature, est célibataire et vit à Marly depuis toujours. Elle a fait un apprentissage d'assistante en médecine dentaire. Elle apprécie le théâtre et la culture en général. Le groupe PDC ne présente pas de deuxième candidature, dans la mesure où un Conseiller communal PDC siègera également à cette commission.

- Pour le groupe UDC : M. Dimitri MAGES et M. Samuel BRÜGGER.

M. Mages, âgé de 21 ans, est employé de commerce. Il est membre de la Commission de jeunesse et moniteur de la colonie de Marly. Il joue du tambour, du football. Actuellement, il remplit ses obligations militaires et envisage par la suite de commencer des études à la Haute Ecole de gestion de Fribourg.

M. Brügger, âgé de 36 ans, est maçon de formation. Il s'est reconverti par la suite dans la logistique, domaine dans lequel il évolue actuellement. Il est actif au sein du corps des pompiers de Marly. Sur le plan politique, M. Brügger est Conseiller général depuis 2011, membre de la Commission de l'aménagement et de la Commission de la sécurité. Il est passionné de sport en général, et plus particulièrement de pêche.

– Pour le groupe PLR : M. Vincent ADAMO et Jean-Claude DE REYNIER.

M. Adamo a 42 ans, marié et père de trois enfants. Il est d'origine italienne et récemment naturalisé Suisse. Ayant vécu l'expérience d'une naturalisation, il est à même d'évaluer autant bien les demandes que les requis de manière objective.

M. de Reynier a 67 ans, marié et père de trois enfants, médecin retraité. Son leitmotiv : la commune se doit de disposer d'une commission des naturalisations multipartite respectueuse, honnête et stricte.

Pour cette commission, le Syndic propose en qualité de délégué du Conseil communal, la candidature de M. Christophe MAILLARD, 45 ans, marié et père de deux enfants, natif de Marly. Il est titulaire du brevet d'avocat et chef de service à l'Etat de Fribourg.

**Proposition du
Conseil communal**

La Présidente constate que la Commission peut élire jusqu'à 11 membres et qu'il y a 11 membres qui se présentent. Aucun scrutin de liste n'est dès lors nécessaire.

**Intervention de la
Présidente**

Sont élus à la Commission des naturalisations :

Résultats

Mme Valérie MIGNOT, PDC

Mme Monica PORLEZZA, V

M. Daniel MOLLARD, PS

M. Raymond ARBACH, PS

M. Vincent ADAMO, PLR

M. Jean-Claude DE REYNIER, PLR

M. Gilbert ROUX, MV

Mme Deborah ARNAUD, MV

M. Dimitri MAGES, UDC

M. Samuel BRÜGGER, UDC

M. Christophe MAILLARD, PDC

7. Election des délégués à l'assemblée et au comité de l'Agglomération de Fribourg

➤ Election des six délégués au Conseil d'agglomération

**Intervention de la
Présidente**

Mme Line WIDMER-COMMENT indique que l'élection du Conseil d'agglomération représente six sièges pour la commune de Marly.

Avant de passer à cette élection, M. Robert GIRARDIN, PS, s'exprime au nom de son groupe pour souhaiter : « *que les délégués que nous allons élire ce soir soient particulièrement convaincus et motivés par les objectifs poursuivis par l'agglomération. C'est une lourde mission que nous allons leur confier. Cette charge exige non seulement une compétence certaine dans un des domaines de prédilection de l'agglomération, mais aussi une grande disponibilité et surtout un fort engagement, afin de dépasser la condition de simple représentant, pour bien plus être un véritable promoteur. Apporter des idées et faire avancer les dossiers dans l'intérêt de toute la collectivité, de notre commune et de la population marlinoise. Nous comptons que nos futurs élus assument cette tâche avec tout le sérieux et l'engagement que réclame cette fonction.*

**Intervention de
R. GIRARDIN**

De plus cette élection est régie par la loi sur les communes, et notamment son article 46c, alinéa 2, qui précise que « lors de l'élection, il est équitablement tenu compte des partis ou groupes représentés au conseil général ». Ceci n'est pas un vœu, mais une obligation.

Il ne vous a pas échappé non plus que le nombre de places à l'assemblée et au comité de l'agglo est limité

Le même article 46c, stipule également à l'alinéa 1bis, « Si le nombre de candidats est égal (ou inférieur) au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement ».

Dans le cas où le nombre total de candidats présentés dépasserait le nombre de sièges à pourvoir, afin de gagner du temps et surtout d'éviter des déconvenues, et pour autant que tous les groupes soient d'accord, le PS propose qu'après l'annonce de tous les candidats, une interruption de séance permette à chaque groupe de réduire le nombre de ses candidats conformément à l'article de loi mentionné plus haut pour permettre une élection tacite. Dans le cas contraire, nous invitons tous les électeurs à respecter la loi sur les communes ».

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, souligne l'importance de la délégation à l'Agglomération et le fait de pouvoir y participer. Selon les statuts de l'Agglo, au moins deux Conseillers communaux doivent faire partie de son Conseil. Marly a droit à six délégués au Conseil et un au Comité. Les vœux du Conseil communal sont de posséder trois délégués au Conseil d'Agglo et un au Comité qui seront annoncés à l'Agglo pour la séance de constitution fixée au 30 juin prochain. Pour le Conseil communal, il propose les candidatures de MM. Jean-Marc BOECHAT, Eric ROMANENS, Bernard CLERC, Christophe MAILLARD, Jean-Pierre OERTIG et lui-même. Il annonce que chaque candidat va maintenant exposer ses motivations à faire partie du Conseil d'Agglo ou du Comité.

***Intervention du
Conseil communal***

Pour sa part, M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'il fait actuellement partie de plusieurs groupes de travail (comité de pilotage fusion/Agglo, loi cantonale sur les fusions) dirigés par la Conseillère d'Etat Marie Garnier. Il est également dans le groupe qui réactualise la convention avec Fribourg Tourisme, sans parler des séances relatives au PA3. C'est un investissement important en temps et il faut souvent faire preuve de disponibilité et de flexibilité. Dans tous les processus, nous devons penser Région et bien entendu aussi préserver les intérêts de Marly. C'est dans cet esprit que M. HELBLING s'engagera si telle est la volonté de l'assemblée.

M. Jean-Marc BOECHAT explique que sa motivation pour l'Agglo a crû au fur et à mesure de son engagement. Il est depuis cinq ans au Conseil d'Agglo, il a travaillé pendant près de 2 ans comme vice-président de la Commission d'aménagement du Conseil d'Agglo. D'une façon intéressante, l'Agglo est le seul législatif cantonal qui a le droit de veto et le droit de décision sur le plan d'aménagement, ce qui n'existe pas au niveau local. La partie du Conseil d'Agglo est totalement autonome pour décider ce qui va se passer dans le PA3. Depuis pratiquement cinq ans, M. BOECHAT a le plaisir de présider la Commission d'aménagement régionale et de mobilité (CARM) qui doit faire des propositions au Comité avant que celui-ci ne prenne les décisions. Dans le cadre de la CARM, plusieurs choses ont été obtenues en rapport avec les problèmes rencontrés avec le PA2, qui a été décidé quasiment manu militari par les mandataires. Le PA3 a été fait autrement et une discussion participative très intéressante a eu lieu, à la fois du Conseil et des Commissions. Ce PA3 est un cadre totalement contraignant pour notre plan d'aménagement local et pour les plans d'aménagements locaux de toutes les communes de l'Agglo, ce qui fait qu'il

est vital et fondamental aujourd'hui qu'on puisse influencer ce PA3 pour que non seulement il fonctionne bien au niveau de l'Agglo, mais que pour Marly il amène aussi des avantages. En effet, la mobilité et l'aménagement sont deux problèmes qui grèvent à la fois la vie et les budgets. Ce PA3 doit donc être absolument amené à une maturité qui nous aide à avancer. C'est à quoi M. BOECHAT s'engage pour les cinq prochaines années.

M. Jean-Pierre OERTIG indique qu'il a 67 ans depuis peu, marié et père de deux magnifiques enfants. Retraité, il peut s'investir et investir beaucoup de temps pour la cause de la commune. Accessoirement, il est également président du FC Marly. Sa motivation est simple : il a envie d'être au cœur de l'action, de vivre l'Agglomération de l'intérieur. Il pense qu'il peut apporter sa modeste contribution dans ce domaine dont les défis sont énormes pour le canton, mais également pour Marly.

M. Christophe MAILLARD réside à Marly depuis 1971. Un écart de conduite l'a amené à vivre pendant une dizaine d'années à Fribourg, à Lausanne et à Berne. Cela lui a permis de voir ce que sont des agglomérations, comment elles fonctionnent. M. MAILLARD estime que Berne fonctionne extrêmement bien sous l'angle de l'aménagement du territoire. Dans le cadre de son travail, il fait partie de la Direction de Mme Marie Garnier et s'occupe de tout ce qui est institutionnel. Son but serait, en allant à l'Agglomération, de faire plus partie de cette agglomération, voire d'aller encore un peu plus loin, non seulement sous l'angle de l'aménagement du territoire, mais aussi sous l'angle institutionnel.

M. Bernard CLERC vit à Marly depuis 1993, est marié et père d'une fille. Il est chauffeur de bus. Sa motivation à rejoindre l'Agglo : comme il existe de sérieuses carences au niveau des transports publics et qu'il convient de les améliorer, en étant un spécialiste des transports et se trouvant au cœur de l'action par son travail, il estime qu'il peut apporter ses connaissances dans ce domaine.

La Présidente demande aux représentants des partis et groupements politiques de présenter brièvement les candidats au Conseil d'agglomération. **Propositions**

– Pour le groupe PS : M. Gilbert D'ALESSANDRO.

Il est né en 1964 en Italie, est arrivé rapidement en Suisse, a grandi à Treyvaux et, dès 1999, s'est établi à Marly. Il est marié et a deux enfants. Après avoir effectué une formation de boulanger-pâtissier, il entame sa carrière professionnelle aux TPF comme conducteur de bus. En 2000, il devient le représentant du personnel des conducteurs urbains des TPF. Il a de ce fait une grande connaissance des transports publics. En 2010, il est élu au Comité des Syndicats des transports SEV avec la responsabilité de la sous-fédération. Il apprécie les balades dans la nature, la course à pied, le fitness et les spectacles de divers horizons. C'est une personne connaissant bien le monde des transports et qui bénéficie d'un réseau important en la matière.

– Pour le groupe LV : M. Boris GIACCOBBO.

Il est marié et a quatre enfants. Il est ingénieur en microtechnique et a été membre de la Commission d'aménagement lors de la précédente législature.

– Pour le groupe MV/PVL : M. Jean-Marc BOECHAT et M. Bertrand SPÄTH.

M. Späth constate que l'Agglo a eu une naissance difficile, a eu affaire à de nombreuses résistances et que des erreurs de jeunesse ont été commises. Il se dit choqué de constater qu'il y a des gens qui s'engagent non pas en faveur de l'Agglo, mais pour la détruire de l'intérieur. Durant la législature précédente, M. Späth précise que le PA2 a été déposé, document de plus de 800 pages, qui définissait les contours de l'aménagement de notre commune et qui permet d'avoir accès à de nombreuses subventions de la Confédération. L'Agglo a pu améliorer considérablement la collaboration avec les TPF, réduisant en quelques années de 2 millions les coûts de transports, tout en gardant et en améliorant les prestations de transports publics grâce au nouveau contrat-cadre. Cela se traduit aussi pour Marly par une augmentation des cadences à 7 minutes. Finalement, la collaboration au sein des organes, notamment la Commission financière, s'est beaucoup améliorée. M. Späth se porte donc à nouveau candidat afin de continuer son travail. De nombreux défis sont ouverts, dont le PA3 qui est actuellement en consultation publique. Ce PA3 aura un impact extrêmement important sur notre commune, comme la requalification de la route cantonale, l'intégration du MIC, la modification de l'offre des transports publics ou encore l'extension du parking de Corbaroche. Ce soir, M. Späth invite à élire des personnes qui sont motivées par le progrès, qui le soutiennent et qui sont prêtes à aller défendre les intérêts de Marly tout en construisant cette agglo.

- Pour le groupe PDC : aucune candidature n'est présentée.
- Pour le groupe UDC : M. Jean-Luc HUMBERT.
- Pour le groupe PLR : M. Walter SCHOOP.

Il est marié, a 66 ans, bilingue et est père de trois filles adultes. De profession ingénieur civil SIA, diplômé de l'EPFL, M. Schoop a été durant dix ans Conseiller communal à Givisiez. A ce titre, il a participé à l'acceptation de la loi du 19 septembre 1995 sur l'Agglomération, laquelle est la base des statuts de l'Agglo actuelle. Son parcours de vie le prédispose à cette fonction où sa formation et son expérience seront bénéfiques dans les domaines de l'aménagement régional, de la mobilité, de la protection de l'environnement, de la promotion économique ou des finances.

La Présidente accorde cinq minutes d'interruption de séance.

Décision

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il y a plus de candidats que de sièges à pourvoir ; un scrutin de liste est nécessaire. Dans un premier temps, elle précise que nous allons élire les six premiers candidats, qui doivent obtenir chacun la majorité absolue. Si les six candidats avec les maximums de voix sont élus à la majorité absolue, on passera directement au vote pour le représentant au comité de l'Agglomération et ensuite on reviendra à l'élection du Conseil d'Agglo pour combler le siège laissé par la personne désignée au Comité.

Intervention de la Présidente

Résultats de l'élection des délégués au Conseil d'agglomération :**Résultats**

- **Bulletins distribués : 49**
- **Bulletins rentrés : 49**
- **Bulletins blancs : 0**
- **Bulletins nuls : 0**
- **Bulletins valables : 49**
- **Majorité absolue : 25**

Sont élus :

- M. Jean-Pierre OERTIG, PLR (33 voix)**
- M. Christophe MAILLARD, PDC (32 voix)**
- M. Jean-Pierre HELBLING, PDC (31 voix)**
- M. Eric ROMANENS, PLR (26 voix)**
- M. Bernard CLERC, PS (25 voix)**

Ont obtenu des voix :

- M. Bertrand SPÄTH, MV (24 voix)**
- M. Jean-Marc BOECHAT, MV (23 voix)**
- M. Gilbert D'ALESSANDRO, PS (20 voix)**
- M. Jean-Luc HUMBERT, UDC (19 voix)**
- M. Boris GIACOBBO, V (18 voix)**
- M. Walter SCHOOP, PLR (16 voix)**

➤ Deuxième tour de l'élection des six délégués au Conseil d'agglomération**Intervention de la Présidente**

Comme certains candidats ont obtenu des voix, mais pas la majorité, un deuxième tour d'élection est nécessaire. Mme Line WIDMER-COMMENT précise que pour ce 2^{ème} tour, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans le sens d'une intervention de M. Julien D'AGOSTINI, PS, elle précise aussi que, selon le règlement d'application de la loi sur les communes :

« s'il reste des candidatures au deuxième tour d'élection, s'il reste des sièges vacants après le premier tour d'élection, il est procédé à un deuxième tour d'élection. Sont admis au deuxième tour les personnes candidates non élues au premier tour, jusqu'à concurrence du double de sièges encore à pourvoir. Elles prennent rang dans l'ordre des voix obtenues au premier tour ».

La Présidente précise dès lors que seules les deux viennent-ensuite sont remis en liste pour ce second tour d'élection, soit M. Bertrand SPÄTH (MV) et M. Jean-Marc BOECHAT (MV).

M. Bertrand SPÄTH (MV), estimant important que le Conseiller communal qui représente l'aménagement à Marly soit présent à l'Agglo, retire sa candidature.

Intervention de B. SPÄTH

Mme Line WIDMER-COMMENT précise que le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit bien que les personnes candidates non élues

Intervention de la Présidente

au premier tour peuvent se retirer ; elles peuvent être remplacées par une autre personne candidate. Lorsque le nombre de candidatures résultant de l'alinéa 2, et le cas échéant de l'alinéa 3, est égal ou inférieur au nombre de sièges encore à pourvoir, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin. La Présidente demande aux candidats ayant obtenu des voix lors du premier tour s'ils désirent maintenir ou non leur candidature.

Dans l'intérêt de Marly, M. Bertrand SPÄTH (MV) retire sa candidature.

***Intervention de
B. SPÄTH***

Préférant que ce soit M. Jean-Marc BOECHAT qui représente les intérêts de Marly à l'Agglo, M. Gilbert D'ALESSANDRO (PS) retire sa candidature ; M. Jean-Luc HUMBERT (UDC) quant à lui maintient sa candidature.

***Intervention de
G. D'ALESSANDRO***

***Intervention de
J.-L. HUMBERT***

Mme Line WIDMER-COMMENT indique que les personnes en lice pour le deuxième tour sont MM. Jean-Marc BOECHAT (MV) et Jean-Luc HUMBERT (UDC).

***Intervention de la
Présidente***

Résultats du 2^{ème} tour de l'élection des délégués au Conseil d'agglomération :

– <i>Bulletins distribués</i>	<i>: 49</i>
– <i>Bulletins rentrés</i>	<i>: 49</i>
– <i>Bulletins blancs</i>	<i>: 0</i>
– <i>Bulletins nuls</i>	<i>: 0</i>
– <i>Bulletins valables</i>	<i>: 49</i>
– <i>Majorité absolue</i>	<i>: 25</i>

Est élu :

M. Jean-Luc HUMBERT, UDC (25 voix)

A obtenu des voix :

M. Jean-Marc BOECHAT, MV (24 voix)

➤ **Désignation du délégué au Comité d'agglomération**

***Intervention de la
Présidente***

Avant de procéder à la désignation du délégué qui sera proposé au Comité d'agglomération, la Présidente précise que le choix se fait parmi les six élus. Elle passe ensuite la parole au Conseil communal.

Après une courte délibération, M. Jean-Pierre OERTIG, au nom du Conseil communal, propose la candidature de M. Jean-Pierre HELBLING qui a déjà siégé au Comité d'agglomération depuis 2008.

***Intervention du
Conseil communal***

Seules trois personnes demandent le vote par scrutin de liste, ce qui n'est pas suffisant.

Résultats

Est élu délégué au Comité d'agglomération :

M. Jean-Pierre HELBLING.

➤ **Election complémentaire au Conseil d'agglomération**

***Intervention de la
Présidente***

Avant de procéder à l'élection du remplaçant amené à siéger au Conseil d'agglomération, la Présidente passe la parole au Syndic.

A vu du résultat des premier et deuxième tours et du nombre de voix récoltées, le Syndic déclare que le Conseil communal propose la candidature de M. Jean-Marc BOECHAT.

***Intervention du
Conseil communal***

Au nom du groupe socialiste, M. Julien D'AGOSTINI déclare que M. Gilbert D'ALESSANDRO retire sa candidature.

***Intervention de
J. D'AGOSTINI***

Mme Claudia CLEMENT, pour le PLR, maintient la candidature de M. Walter SCHOOP.

***Intervention de
C. CLEMENT***

Sur demande du groupe Marly-Voix, la Présidente accorde deux minutes de suspension de séance

Décision

M. Claude BIELMANN revient sur l'article 46 de la LCo qui stipule, dans son paragraphe 2, « lors des élections, il est équitablement tenu compte des partis ou groupes représentés au Conseil général ». M. BIELMANN souhaite obtenir une liste avec le nombre des candidats par parti. Il a en effet l'impression qu'on ne respecte pas cet article 46.

***Intervention de
C. BIELMANN***

Mme Line WIDMER-COMMENT répond que, pour l'instant, au Conseil général, un seul parti est représenté. Au niveau du Conseil communal, il y a 2 PLR, 2 PDC, 1 PS et 1 UDC.

***Intervention de la
Présidente***

Après discussion interne au sein du groupe socialiste, M. D'AGOSTINI annonce que M. Gilbert D'ALESSANDRO réactive sa candidature.

***Intervention de
J. D'AGOSTINI***

M. Bertrand SPÄTH maintient son retrait de candidature.

***Intervention de
B. SPÄTH***

Mme Line WIDMER-COMMENT résume les candidats en lice :

***Intervention de la
Présidente***

M. Jean-Marc BOECHAT (MV), M. Walter SCHOOP (PLR) et M. Gilbert D'ALESSANDRO (PS).

➤ **Résultats de l'élection complémentaire au Conseil d'agglomération: Résultats**

- **Bulletins distribués** : **49**
- **Bulletins rentrés** : **49**
- **Bulletins blancs** : **1**
- **Bulletins nuls** : **0**
- **Bulletins valables** : **48**
- **Majorité absolue** : **25**

Est élu :

M. Jean-Marc BOECHAT, MV (29 voix)

Ont obtenu des voix :

M. Walter SCHOOP, PLR (17 voix)

M. Gilbert D'ALESSANDRO, PS (2 voix)

8. Election des représentants du Conseil général à la Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie

Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente, précise que le Conseil communal, qui est responsable de l'aménagement local, constitue une Commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et de son application. La Commission est composée d'au moins cinq membres dont la majorité est désignée par le Conseil général (art. 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions). La Présidente demande aux représentants des partis et groupements politiques de présenter brièvement les candidats à la Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie. **Propositions**

– Pour le groupe PLR : M. Stéphane CURTY.

Il a 48 ans, est marié et père de trois enfants. Employé de commerce dans un bureau d'architecte de formation, M. Curty a obtenu ensuite un brevet fédéral d'agent de transport, profession qu'il exerce à ce jour. Il est membre de plusieurs sociétés sportives et également membre sortant de la Commission de l'aménagement. Sa devise : toujours au meilleur de lui-même.

– Pour le groupe UDC : M. Jean-Luc HUMBERT.

– Pour le groupe PDC : M. Pascal BONGARD.

Il a 54 ans, est marié et père de deux enfants adultes ; il est ingénieur géomètre. Ses engagements extraprofessionnels sont la Fondation de l'académie du Fribourg-Olympic, le VTT et l'alpinisme.

– Pour le groupe MV/PVL : M. Claude BIELMANN.

Architecte de formation, responsable de la filière à l'école d'ingénieurs, M. Biemann est récemment retraité et s'occupe de divers mandats dans l'enseignement et dans l'architecture. Il souhaite mettre ses compétences professionnelles et poursuivre la révision du PAL.

– Pour le groupe LV : M. Boris GIACOBBO.

Lors de la précédente législature, il a été membre de la Commission d'aménagement.

– Pour le groupe PS : M. Robert GIRARDIN.

Il est âgé de 59 ans, marié et père de quatre enfants adultes. Il est actuellement enseignant au Collège St-Michel.

Le scrutin de liste n'est pas demandé, constate la Présidente.

**Intervention de la
Présidente**

Sont élus à la Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie : **Résultats**

M. Pascal BONGARD, PDC

M. Robert GIRARDIN, PS

M. Stéphane CURTY, PLR

M. Claude BIELMANN, MV

M. Jean-Luc HUMBERT, UDC

M. Boris GIACOBBO, V

9. Approbation du procès-verbal de la séance des 9 décembre 2015 *Approbation*

Le procès-verbal n'appelle pas de remarque et est approuvé à la majorité évidente, sans opposition.

10. Divers

Mme Line WIDMER-COMMENT informe que les nouvelles Commission financière et Commission des naturalisations désirent fixer une première séance de constitution. Elle prie les membres nouvellement élus de se rencontrer en fin de séance. ***Interventions de la Présidente***

Mme Line WIDMER-COMMENT remercie M. MONTELEONE pour la préparation de cette séance et les personnes qui ont mis en place la salle et tenu la buvette. Elle donne rendez-vous au mercredi 1^{er} juin, à 19h30, pour la prochaine séance du Conseil général.

Il est 22 h 50 lorsque la Présidente clôt la séance et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Doyen d'âge

La Présidente

Le Secrétaire

Jacques DEGLISE

Line WIDMER-COMMENT

Luc MONTELEONE